

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 janvier 2015

L'an deux mil quinze, le six janvier à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de NIEURLET s'est réuni en Mairie, convoqué légalement le 29 décembre 2014, sous la présidence de M. Dominique MARQUIS, Maire.

Etaient présents : Dominique MARQUIS, Régis VERBEKE, Alain LEURS, Danièle MOREL, Martine SPETER, Jean-Luc RYCKEBUSCH, Manuel FELIX, Tony VERPLAETSE, Marie-France MASCLET, Kévin VERLINDE, Stéphane CAUX

Absents excusés : Anthony SPAGNOL, Pascal MONSTERLEET

Absent : David BARRIOT

Mme Danièle MOREL a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, à l'unanimité des membres présents.

Séance : 06/01/2015      numéro d'ordre : 01

Objet : **Approbation du précédent conseil**

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuvent la transcription des délibérations du précédent conseil.

Précisions sur la délibération 03 :

Le Conseil Municipal précise qu'il ne s'oppose pas au dispositif « Voisins Vigilants » mais demande la réunion d'information avant d'autoriser le Maire à signer le protocole.

Séance : 06/01/2015      numéro d'ordre : 02

Objet : **SIECF : cotisation communale au titre de 2015**

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juin 1966 portant création du SIECF

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2012 portant fusion du SIECF et des SEF de Bourbourg, Bergues, Morbecque, Steenvoorde et Hondskoote

Vu les statuts du SIECF

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Comité syndical du SIECF en date du 17 décembre 2014

Monsieur le Maire rappelle que la commune est membre du SIECF

Le SIECF est un syndicat intercommunal à vocation multiple. A ce titre, il exerce une compétence obligatoire, celle d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité. Il exerce des compétences optionnelles notamment celle d'autorité organisatrice de distribution publique de gaz.

Par délibération en date du 17 décembre 2014, le Comité syndical du SIECF a décidé de diminuer la cotisation communale au titre de l'année 2015. Elle est désormais fixée à 3.00 €/habitant.

Cette cotisation communale peut être :

- budgétisée, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement

OU

- fiscalisée par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ce choix doit être validé annuellement par chacun des Conseils Municipaux des Communes adhérentes.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

**- de budgétiser la cotisation communale due au SIECF, au titre de l'année 2015, et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2015.**

Séance : 06/01/2015      numéro d'ordre : 03  
Objet : **Convention de réalisation d'un chemin piétonnier**

Monsieur le Président informe l'Assemblée que dans le cadre des travaux d'assainissement réalisés rue du Chauffour et rue du Ham, il a été proposé de réaliser un chemin piétonnier.  
Une convention sera signée entre la commune et le Conseil Général du Nord

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention

Séance : 06/01/2015      numéro d'ordre : 04  
Objet : **Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Madame GODDIN Catherine, adjoint administratif, a suivi les formations nécessaires au fonctionnement d'une médiathèque.  
Considérant la nécessité de renforcer la qualité des services suite à la mise en place et l'ouverture de la médiathèque, tout en assurant la continuité du service administratif de la mairie, Monsieur le Maire propose de porter pour cet emploi la durée hebdomadaire de travail à 24 heures à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Cette proposition est adoptée par :

- 9 Voix pour
- 1 Voix contre
- 1 Abstention

Séance : 06/01/2015      numéro d'ordre : 05  
Objet : **Budgétisation de la cotisation SIDEN SIAN – Défense extérieure contre l'incendie**

L'arrêté interdépartemental en date du 12 mai a entériné le transfert au SIDEN-SIAN de la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie. Par délibération en date du 19 novembre 2014, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN a fixé les montants des contributions communales pour l'année 2014.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le SIDEN-SIAN mettra en place la fiscalisation de cette contribution.  
Cette cotisation communale peut être :

- budgétisée, c'est-à-dire prise en compte dans le budget de la commune en section de fonctionnement
- OU
- fiscalisée par une imposition additionnelle sur les impôts locaux communaux.

Ce choix doit être validé par le Conseil Municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

**- de budgétiser la cotisation communale due au SIDEN-SIAN, au titre de l'année 2015 pour la compétence Défense Extérieure contre l'Incendie, et d'inscrire les crédits correspondants au BP 2015.**

## Délibérations du Conseil Municipal de NIEURLET

-----  
Séance du 6 janvier 2015

N° d'ordre	Objet
06.01.15 dél 01	Approbation du précédent conseil
06.01.15 dél 02	SIECF : cotisation communale au titre de 2015
06.01.15 dél 03	Convention de réalisation d'un chemin piétonnier
06.01.15 dél 04	Modification de la durée hebdomadaire de travail d'un adjoint administratif
06.01.15 dél 05	Budgétisation de la cotisation SIDEN-SIAN Défense Extérieur contre l'Incendie

Membres présents	Emargement
M. Dominique MARQUIS	
M. Régis VERBEKE	
M. Alain LEURS	
Mme. Danièle MOREL	
Mme Martine SPETER	
M. Jean-Luc RYCKEKBUSCH	
M. David BARRIOT	Absent
M. Anthony SPAGNOL	Absent excusé
M. Manuel FÉLIX	
M. Tony VERPLAETSE	
Mme Marie-France MASCLET	
M. Kévin VERLINDE	
M. Pascal MONSTERLEET	Absent excusé
M. Stéphane CAUX	